

Concernant les fichiers et les traitements informatiques

La loi du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 6 août 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés garantit un droit d'accès et de rectification pour l'ensemble des données administratives et médicales vous concernant.

Vous disposez également d'un droit de retrait de certaines informations contenues dans votre dossier médical. Cependant, ces renseignements cliniques sont nécessaires pour assurer une bonne continuité des soins.

Ces droits s'exercent auprès du Directeur du Centre Hospitalier Jean-Pierre FALRET.

(sur demande écrite, accompagnée d'une copie de pièce d'identité)

La Commission des Relations avec les Usagers (CRU)

Conformément au décret du 2 mars 2005, une Commission des Relations avec les Usagers est mise en place (CRU).

Elle a une mission d'assistance de l'utilisateur et d'analyse des réclamations. Elle doit veiller au respect des droits des usagers et faciliter leurs démarches.

Toute plainte ou réclamation doit être adressée par écrit à la Direction du Centre Hospitalier Jean-Pierre FALRET.

La composition de la CRU est disponible sur le site internet de l'**Institut Camille Miret** (www.icm46.fr).

NOUS CONTACTER

CMP de Cahors *

173 Rue Montaudié
46000 CAHORS
05 65 20 82 50

CMP de Figeac *

5 Place du 12 mai
46100 FIGEAC
05 65 50 11 40

CMP de Gourdon *

9 rue Amable Lagane
46300 GOURDON
05 65 41 00 07

CMP de Saint-Céré *

100 Passage de Saliège
46400 SAINT-CERE
05 65 10 87 65

* Ouvert du Lundi au
Vendredi de 9h00 à 18h00.

institut
Camille Miret



INFORMATIONS

LEGALES

PSYCHIATRIE GENERALE

L'**Institut Camille Miret**, Association loi 1901 à but non lucratif, est gestionnaire du **Centre Hospitalier Jean-Pierre Falret** participant au Service Public Hospitalier et adhérent de la Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne (F.E.H.A.P.).

Le **Centre Hospitalier Jean-Pierre Falret** est le seul établissement spécialisé en psychiatrie dans le Lot. Il s'inscrit dans une démarche de qualité et propose des soins individualisés.

Dans le cadre des soins ambulatoires les professionnels sont amenés à intervenir dans les centres hospitaliers généraux, locaux, les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (E.H.P.A.D.) et autres structures ou à domicile.



Centre Hospitalier
Jean-Pierre Falret

Institut Camille Miret
46120 LEYME

Tél : 05 65 10 20 30
Fax : 05 65 38 97 79

www.icm46.fr

INFORMATIONS DE SANTE

Gestion par le Centre Hospitalier Jean-Pierre Falret des informations contenues dans votre dossier médical

Les informations administratives et médicales recueillies dans le cadre de votre prise en charge seront retranscrites dans votre dossier. Au Centre Hospitalier Jean-Pierre FALRET, le dossier médical est informatisé.

Cette organisation répond à une volonté d'améliorer la coordination des soins et à l'obligation légale de constituer un dossier médical pour chaque patient pris en charge par un établissement de santé. *(article R1112-2 du Code de la Santé Publique*)*

Le dossier médical est accessible aux seuls professionnels de l'équipe pluridisciplinaire concernée par votre prise en charge, respectant ainsi le droit à la confidentialité des informations vous concernant. *(loi du 4 mars 2002 et décret du 15 mai 2007 relatif à la confidentialité des informations médicales conservées sur support informatique)*

Certaines données de votre dossier seront anonymisées pour faire l'objet d'un traitement statistique, dans le strict respect du secret médical. Elles seront analysées par le Département de l'Information Médicale (D.I.M.) et destinées à la Direction de l'établissement et aux autorités habilitées.

La déclaration auprès de la Commission Nationale Informatique et Liberté (C.N.I.L.) a été effectuée selon l'acte réglementaire n° 539 720.

Conservation des données

La durée de conservation des dossiers médicaux est fixée à 20 ans. Le délai court à compter du dernier contact. *(décret du 4 mars 2006).*

* Article R1112-2 du CSP : « Un dossier médical est constitué pour chaque patient hospitalisé dans un établissement de santé public ou privé. Ce dossier contient au moins les éléments suivants, ainsi classés : les informations formalisées recueillies lors des consultations externes dispensées dans l'établissement, lors de l'accueil au service des urgences ou au moment de l'admission et au cours du séjour »

VOS DROITS

Concernant l'accès au dossier médical

La loi du 4 mars 2002 prévoit que toute personne peut avoir accès aux informations, détenues par les professionnels et établissements hospitaliers, concernant sa santé.

Peuvent demander le dossier :

- le patient (sauf mineur ou majeur sous tutelle)
- le tuteur
- le médecin désigné par le patient
- la personne mandatée par le patient, ou par ses représentants légaux, ses ayants droits
- l'ayant droit en cas de décès du patient sauf opposition antérieurement exprimée :
 - l'ayant droit n'a accès qu'aux seuls éléments du dossier médical nécessaires pour connaître les causes de la mort, défendre la mémoire du défunt ou faire valoir ses droits. *(arrêté du ministère de la santé du 03-01-2007)*
- la personne ayant autorité parentale :
 - le mineur peut demander que le dossier soit consulté en présence d'un médecin
 - le mineur peut s'opposer à la transmission du dossier si sa prise en charge relève de l'article L1111-5 du Code de la Santé Publique.

La personne doit adresser une demande écrite au Directeur du Centre Hospitalier Jean-Pierre FALRET. Avant toute communication, la direction s'assure de l'identité du demandeur (pièce d'identité à fournir).

Le demandeur obtient ainsi communication du dossier soit par consultation sur place (gratuit) soit par l'envoi de copies papier sous pli recommandé (les frais de reproduction et d'envoi sont à la charge du demandeur).

A réception de votre demande, l'établissement communiquera le dossier selon les modalités suivantes :

- pour les dossiers de moins de 5 ans, 8 jours à compter de la réception de la demande,
- pour les dossiers de plus de 5 ans, délai de 2 mois à compter de la date de réception de la demande.

Vous rencontrez aujourd'hui un professionnel du **Centre Hospitalier Jean-Pierre Falret**.

Nous tenons à vous informer de vos droits concernant les informations qui peuvent être recueillis lors de votre suivi.